
Position de la CPU sur la mastérisation

Favorable à la mastérisation, la CPU réaffirme l'engagement des universités à préparer dans les meilleures conditions, les étudiants qui le désirent, au métier et au concours d'enseignant. Les Universités demeurent donc fortement soucieuses de mettre en œuvre des masters de qualité, répondant aux exigences scientifiques, académiques et professionnelles de ce type de cursus. Conformément à leurs missions et à leurs responsabilités, dans le cadre des décrets parus en juillet 2009 sur lesquels la CPU a cependant émis unanimement de très fortes réserves, les universités sont en mesure de définir ces nouveaux cursus universitaires en appliquant les cinq principes suivants :

- Une organisation respectueuse du cahier des charges national et conforme aux référentiels de formation définis au niveau global et par discipline, notamment l'organisation en semestres, la prise en compte des parcours étudiants et de réelles possibilités d'orientation et de réorientation.
- Un cursus intégré qui repose sur la meilleure intégration possible des quatre blocs de compétences retenus : savoirs, connaissances et savoir-faire spécifiques nécessaires à l'enseignement de la discipline ; savoirs didactiques et maîtrise des éléments (principes, méthodes, outils) intervenant dans leur transmission ; maîtrise des compétences disciplinaires et méthodologiques nécessaires à l'évolution et l'approfondissement des compétences enseignantes ; savoirs et compétences nécessaires à une claire perception de l'environnement institutionnel et social dans lequel s'inscrivent les missions de l'enseignant.
- Une formation à la recherche dans les domaines disciplinaires, didactiques et épistémologiques qui doivent constituer pour un enseignant, une véritable formation professionnelle, nécessaire à l'exercice du métier et à sa capacité d'évolution.
- Une intégration la plus forte possible entre la préparation du concours et celle du master.
- Des stages considérés comme une articulation entre formation à l'université et formation sur le(s) terrain(s) d'exercice de la profession, intégrés dans le parcours de formation, encadrés, pédagogiquement accompagnés et évalués.

Par ailleurs, les universités entendent offrir à l'avenir des cursus et des modèles de formation différenciés afin de tenir compte des voies d'accès différentes à la formation vers les métiers de l'enseignement. Dans cette perspective, les IUFM, écoles intégrées redéfinies, prendront toute leur place. Enfin la CPU veillera à ce qu'une préparation au concours de l'agrégation puisse être organisée dans un cadre spécifique et insérée dans le système de formation universitaire licence-master-doctorat.

Cette position responsable et constructive des universités s'inscrit dans une volonté claire : assurer une formation universitaire de qualité et cohérente : permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de préparer et de réussir la même année le concours et le master.

Les propositions actuellement présentées par les ministères concernés ne sont pas compatibles avec une telle ambition, notamment du fait du calendrier du concours et de la conception des stages. Le projet de circulaire de cadrage proposé par la DGESIP le démontre par ses incohérences et ses contradictions.

Il est de la responsabilité des ministères d'apporter les modifications nécessaires avant le prochain CNESER.

Adopté à l'unanimité avec une abstention